



MAIRIE
AUVILLARS SUR SAONE
21250

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 06 février 2017

Convocation du 30.01.2017

affichage du 30.01.2017

Le 06 février 2017 à 19 h, le Conseil Municipal, convoqué le 30 janvier 2017 s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la Présidence de Marc JAUDAUX, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. JAUDAUX Marc, Mme LONJARET Jocelyne, M. MASSON Jean-Paul, M. GARREAU Denis, M. CAIRE Dominique, M. DERUELLE Thibaut, M. TREPOST Hervé, M. AUBERT Benoît, Mme POLO Isabelle,

Absentes excusées : Mme ADENOT Florence, Mme FOLLEA Valérie,

Délibération 1 : Autorisation à engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits 2016 avant le vote du budget

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite être autorisé à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017, dans la limite du quart des crédits d'investissement 2016 (hors remboursement d'emprunt).

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du montant suivant :

Crédits ouverts en investissement 2016 hors remboursement d'emprunts : 125 066 €

25 % = 31 266 € répartis comme suit :

C 2112 : 1 200 € (frais de notaire acquisition chemin carrefour de Bagnot)

C 2051 : 700 € (maintenance logiciel mairie)

C 2131 : 23 576 € (MO et travaux accessibilité)

C 2156 : 5 100 € (déplacement borne incendie)

C 2188 : 150 € (achat porte-voix)

C 2117 : 540 € (ONF)

Délibération 2 : Participation au concours « villes et village étoilés »

Monsieur le Maire rappelle que la commune a participé et a été labellisé « village étoilé » lors de l'édition 2012/2013 du concours.

Le concours étant biennal et l'obtention du label valide pendant 4 ans, il convient, si la commune le souhaite, participer au concours 2017.

La participation à ce concours nécessite le versement d'une participation financière de 50 € pour les communes de plus de 200 habitants pour participation aux frais techniques engendrés par l'organisation du concours par l'association nationale de bénévoles.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler sa participation au concours « villes et villages étoilés » 2017, charge le maire de faire les démarches relatives à cette décision et l'autorise à mandater les 50 € de frais de participation au concours à l'association en charge de l'organisation du concours.

Délibération 3 : Autorisation à signer la convention de prestation de service commun avec la Communauté de Communes Rives de Saône

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes rives de Saône met à la disposition de la commune depuis plusieurs années, un employé pour la réalisation des travaux d'entretien des espaces verts.

Le service de mise à disposition des agents de la communauté de communes a été restructuré et propose désormais la mise à disposition de binôme, pour des raisons de sécurité, afin d'éviter les travailleurs isolés, et afin d'assurer un meilleur suivi du travail en cas d'absence d'un agent.

Une unité de fonctionnement sera désormais définie comme suit :

une intervention

- de 4 h consécutives en été (du 1^{er} avril au 30 septembre)

- de 3 h consécutives en hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)

réalisée par un binôme d'agents intercommunaux.

Coût unitaire d'une intervention : 159,10 € frais de déplacements inclus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouvelles modalités de mise à disposition du personnel par la communauté de communes Rives de Saône et autorise le Maire à signer la convention de prestation de service sur la base de la mise à disposition d'un binôme d'agent, sans mise à disposition du matériel.

Délibération 4 : Position du conseil municipal sur le transfert de la compétence PLU

Monsieur le Maire indique que la loi ALUR prévoit que la communauté de communes devient compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme le lendemain d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi soit le 23 mars 2017.

Toutefois les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre de la disposition de transfert automatique de la compétence urbanisme si, dans les trois mois précédent le terme du délai de 3 ans, au moins 25 % des communes (soit 10 communes pour le territoire de la communauté Rives de Saône, représentant au moins 20 % de la population, soit environ 4200 habitants, s'y opposent.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme et plus particulièrement PLU à la communauté de Communes Rives de Saône.

Projets de travaux 2017

Monsieur le Maire donne lecture du devis de la SONOFEP pour l'achat de graine de fleurs pour semer de la prairie fleurie, pour mettre au terrain de loisir le long de la route départementale. Le devis se monte à 484 € T.T.C. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise CLB pour le curage du fossé situé de chaque côté du chemin de la prairie (environ 600 ml) pour un montant de 2 995 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'il faudrait prévoir au budget l'agrandissement du colombarium, le colombarium actuel étant presque plein. Mr le Maire présente les propositions d'aménagement de la société MUNIER et de la société CIMTEA. Le conseil municipal reporte la décision au moment du budget en fonction des moyens disponibles.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise LONJARET pour la réalisation d'un muret le long de la salle communale entre le caniveau et la rue afin de donner un aspect plus propre et faciliter le stationnement, le devis se monte à 3 264 € T.T.C. Ces travaux seront envisagés si le budget 2017 le permet.

Informations diverses :

- Tour de France :

Mr le Maire informe le conseil municipal que le tour de France 2017 passera le 07.07.2017 par Auvillars sur Saône aux alentours de 15 h 05. L'AMF souhaite savoir si les communes qui sont sur le parcours sont d'accord pour participer à la mise en place de décoration « vues du ciel ». Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre des contacts afin de voir ce qu'il est possible de faire.

- Vide grenier de la sereine en fête

L'association de la sereine en fête souhaite savoir si elle peut organiser son vide grenier comme l'an dernier dans les rues d'Auvillars. Vu la proximité de la date, le conseil municipal donne son accord pour que le vide grenier soit organisé au même endroit que l'an dernier, mais souhaite que pour les années à venir le vide-grenier soit déplacé afin de faire découvrir d'autres secteurs du village.

- Téléthon

La sereine en fête ne souhaite plus s'occuper du téléthon, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reprendre le flambeau, et se chargera de mettre en place une animation dans le cadre du téléthon.

- travaux accessibilité :

Les dossiers de demande de subventions ont été envoyés, pour le dossier DETR, des devis d'entreprise sont demandés, la consultation des entreprises va donc être lancée prochainement, même si les entreprises ne peuvent pas être retenues tant que les accords de subvention ne sont pas obtenus.

- défibrillateur

Monsieur le Maire indique que Groupama a attribué une subvention de 100 € pour l'achat du défibrillateur. La demande de subvention à Mr PATRIAT a été déposée, et la subvention attendue est de 937 € soit 50 % du montant de l'achat. Nous devons maintenant attendre l'octroi de la subvention pour arrêter le choix du fournisseur et finaliser le projet.

- Curage raie au lac

Monsieur le Maire rappelle que le président de l'association foncière avait sollicité la commune pour réaliser le curage de la raie au lac. L'avis de l'ONEMA a été obtenu, et ils ne préconisent pas de curage, il conviendra par contre de réaliser des abattages d'arbres situés dans le lit de la rivière et qui en gênent l'écoulement.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée

<i>Marc JAUDAUX</i>	<i>Jocelyne LONJARET</i>	<i>Isabelle POLO</i>	<i>Jean-Paul MASSON</i>
<i>CAIRE Dominique</i>	<i>DERUELLE Thibault</i>	<i>Denis GARREAU</i>	<i>AUBERT Benoit</i>
<i>Hervé TREPOST</i>			